

8^{ème} journée internationale de l'« Avocat en danger » : Le barreau de Paris se mobilise pour les avocats égyptiens

A Paris, le 23 janvier 2018 – Chaque jour ou presque, des avocats sont assassinés, menacés, arrêtés, torturés, poursuivis – ou disparaissent tout simplement. L'Observatoire des avocats en danger a souhaité cette année mettre en lumière la situation des avocats en Egypte car celle-ci s'est sensiblement détériorée depuis la prise du pouvoir du Général Al-Sissi et au-delà depuis 2011.

Cette journée internationale a pour vocation d'attirer l'attention de la société civile et des pouvoirs publics sur la situation des avocats dans un pays particulier, afin de faire connaître les menaces auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Le barreau de Paris appelle donc les avocats à se rassembler devant l'ambassade d'Egypte le mercredi 24 janvier et organise en soirée avec le Conseil National des Barreaux (CNB) un débat-conférence. Parmi les intervenants : Basile Ader, de Martin Pradel, membre du Conseil de l'Ordre spécialiste des droits humains, de Deniz Sürgüt, avocat turc, et de Lydienne Yen-Eyoum, avocate franco-camerounaise détenue dans des conditions difficiles six années durant.

Cette conférence permettra de savoir quelles catégories d'avocats sont menacées, les types de menaces auxquelles ils sont confrontés et les façons de les protéger.

Rassemblement d'avocats en robes proche de l'Ambassade d'Egypte à 11h30.
Place de l'Uruguay, 100 mètres au nord de l'ambassade.

Pour toute demande d'interview de Monsieur le vice-bâtonnier Basile Ader :
Sébastien Rouichi-Gallot - sgallot@avocatparis.org – 06 64 51 25 56

A propos du barreau de Paris :

Le barreau de Paris, parmi les plus grands barreaux du monde, regroupe plus de 28 000 avocats sur les 67 000 que compte la profession en France. Riche d'une histoire ancienne de plusieurs siècles, il est présidé par Marie Aimée Peyron bâtonnier depuis janvier 2018 et Basile Ader son vice-bâtonnier, représentants les avocats parisiens auprès de la profession et des pouvoirs publics.

Aux côtés du Conseil de l'Ordre composé de 42 avocats élus, le bâtonnier et le vice-bâtonnier de Paris traitent les dossiers concernant la profession d'avocat, son organisation, son avenir, mais aussi la justice et son administration, la sauvegarde des droits humains et le respect des libertés publiques, ou encore l'accès au droit pour tous.
